

Le jeudi 23 juin 2022 à 18h45, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Chantal COURCOT, le Maire.

Etaient présents :

Manuel HERRERO, Bernard BLONDEL, Catherine BASILLE, Christophe LANGELLIER, Anne-Claire BERTRANDIE, Frédéric LEMAITRE, Martine BESNIER, Fabienne DELAUNAY, Dominique ROUSSELIN, Franck SPADACINI, Sophie MANDEVILLE.

Etaient absents/excusés :

Nicolas PORET, ayant donné pouvoir à Chantal COURCOT

Géraldine LEBLOND, ayant donné pouvoir à Manuel HERRERO

Désignation d'un secrétaire :

Franck SPADACINI

Rappel de l'ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du 7 avril 2022

1. SDE – travaux la Houssaye
2. SDE – demande d'adhésion de trois nouvelles communes
3. Finances – Décision modificative n°1
4. Délégation aux adjoints
5. Personnel – Ecole, salle et atelier
6. Subvention aux associations
7. Projet de construction d'une garderie périscolaire
8. Subvention – Logement Beau Soleil
9. Subvention – Portes école et salle polyvalente

Approbation du procès-verbal du 7 avril 2022

Madame le Maire demande si des remarques sont à formuler sur le procès-verbal de la dernière séance.

Aucune observation.

➔ **Approuvé à l'unanimité**

SDE – travaux la Houssaye

Madame le maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire Renfo+EP-2020-0-76468-M3198 et désigné "Rue Neuve et Chemin de la houssaye" dont le montant prévisionnel s'élève à 168 439,68 € T.T.C. et pour lequel la commune participera à hauteur de 21 059,07 € T.T.C.

Les membres du conseil décident :

- d'adopter le projet,
- d'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2022 pour un montant de 21 059,07 € T.T.C.,
- de demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible,
- d'autoriser Madame le maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante.

➔ **Approuvé à l'unanimité**

SDE – demande d'adhésion de trois nouvelles communes

Les communes d'Arques-la-Bataille, Eu et Gruchet-le-Valasse souhaitent adhérer au SDE76.

Cette adhésion n'est possible qu'avec l'accord des adhérents dans les conditions de majorité requises.

Les membres du conseil décident :

- d'accepter l'adhésion des communes d'Arques-la-Bataille, Eu et Gruchet-le-Valasse
- d'autoriser le SDE à signer tous actes afférents à cette affaire

➔ **Approuvé à l'unanimité**

Finances – Décision modificative n°1

Lors du vote du budget, le 7 avril 2022, des crédits ont été inscrits au sein des sections de fonctionnement et d'investissement.

Il s'avère nécessaire d'ajuster les crédits prévus pour les raisons suivantes :

- Réception de l'avant-projet SDE pour les travaux Rue Neuve et Chemin de la Houssaye,
- Réception du devis de l'architecte pour l'étude de projet d'une nouvelle garderie,
- Réception des arrêtés de subvention pour le camion et le remplacement des portes à la salle polyvalente et à l'école,
- La faible probabilité de commander les travaux d'éclairage du stade cette année.

INVESTISSEMENT

Chapitre	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
20	2031	Frais études	+ 1 000 €	
23	238	Travaux SDE	+ 21 060 €	
13	1323	Subv. Département – camion		+ 9 597 €
13	1323	Subv Département – portes		+ 4 084 €
21	21534	Eclairage LED	- 8 379 €	
TOTAL			+ 13 681 €	13 681 €

Les membres du conseil décident d'approuver la décision modificative

➔ **Approuvé à l'unanimité**

Délégation aux adjoints

Pour faire suite à la démission de la 2^e adjointe, Mme Catherine SOUZEAU, il est nécessaire de répartir ses délégations de pouvoir et de signature sur les deux adjoints encore en poste :

Monsieur Manuel HERRERO, 1^{er} adjoint :

- Instruction et délivrance des autorisations d'occuper les sols et des demandes de renseignements d'urbanisme en l'absence du maire,
- Gestion du Plan de sauvegarde communal,
- Gestion et relations avec les administrations,
- Préparation et tenue des réunions du CCAS en l'absence du Maire.

Monsieur Bernard BLONDEL, 2^e adjoint :

- Gestion de la commission sécurité dans les lieux publics,
- Gestion des logements communaux.

Les membres du conseil décident d'acter ces délégations de pouvoir et de signature

➔ **Approuvé à l'unanimité**

Personnel – Ecole, salle et atelier**Ecole :**

Les membres du conseil décident :

- d'approuver le volume d'heures hebdomadaires consacré à l'école pour l'année scolaire 2022-2023 : 214h réparties sur 7 agents et sur 36 semaines d'école (sans les heures de grand ménage)
- de modifier le temps de travail des agents contractuels ou titulaires en conséquence

- d’annualiser le temps de travail de chacun
- de fixer la rémunération comme suit :
 - sur la base de l’indice brut 382, indice majoré 352 pour les contractuels (revalorisation automatique en fonction de l’augmentation du SMIC pour correspondre à l’indice égal ou immédiatement supérieur à son montant, le cas échéant),
 - sur la base du statut pour les titulaires

➔ **Approuvé à l’unanimité**

Salle polyvalente :

L’agent en charge des salles et des vestiaires est en arrêt depuis août 2021. La personne qui assure son remplacement est en fin de contrat au 04/07/2022. **Les membres du conseil décident** d’autoriser Mme le Maire à recruter le futur remplaçant, à compter du 13/06/2022 et à hauteur de 11h/sem pour assurer sa formation en interne. Rémunération sur la base de l’indice brut 382, indice majoré 352 (revalorisation automatique en fonction de l’augmentation du SMIC pour correspondre à l’indice égal ou immédiatement supérieur à son montant, le cas échéant)

➔ **Approuvé à l’unanimité**

Atelier :

Madame le Maire expose qu’un emploi permanent sur le grade d’adjoint technique est ouvert au tableau des effectifs, et ne sera plus pourvu à compter du 21 juillet 2022.

Madame le Maire demande que le Conseil Municipal l’autorise à recruter un agent contractuel, dans l’hypothèse où la vacance d’emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire.

Dans l’hypothèse d’un recrutement d’un agent contractuel au titre de l’article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, **les membres du conseil décident** que l’agent :

- sera recruté pour le motif « vacance temporaire d’emploi dans l’attente du recrutement d’un fonctionnaire »
- sera en contrat à durée déterminée conclu pour une durée déterminée qui ne peut excéder un an (les contrats seront établis par trimestre). Sa durée peut être prolongée, dans la limite d’une durée totale de deux ans, lorsque, au terme de la durée d’un an, la procédure de recrutement pour pourvoir l’emploi par un fonctionnaire n’a pu aboutir.
- exercera les fonctions d’agent d’entretien des bâtiments et des espaces verts, à temps complet (35/35)
- sera rémunéré sur l’IB382 – IM352 (revalorisation automatique en fonction de l’augmentation du SMIC pour correspondre à l’indice égal ou immédiatement supérieur à son montant, le cas échéant)

➔ **12 votes POUR, 2 ABSTENTIONS**

Subvention aux associations

Les membres du conseil décident de verser des subventions aux associations comme suit :

Associations	Proposition subvention 2022
CCAS	4 500.00 €
ANDEL	2 400.00 €
Anciens combattants Nointotais	300.00 €

Banque Alimentaire	300.00 €
BMX Bolbec Nointot	500.00 €
Club de Loisirs Nointotais	2 000.00 €
Club Activité Détente	1 500.00 €
Club de l'amitié	300.00 €
Comité des fêtes	- €
Coopérative scolaire	800.00 €
Danse Club Nointot	300.00 €
JSN	1 000.00 €
Les petits pieds - Bolbec	150.00 €
Mômes en fête	- €
Nointot Judo	1 800.00 €
Restos du Cœur	300.00 €
Vélo Club Nointot	400.00 €
TOTAL	16 550.00 €

Monsieur Bernard BLONDEL et Nicolas PORET (ayant donné pouvoir à Chantal COURCOT), membres du bureau d'une des associations présentées, ne prennent pas part au débat, ni au vote

→ **Approuvé à l'unanimité (12 voix)**

Projet de construction d'une garderie périscolaire

Madame le Maire expose qu'il est envisagé de construire une nouvelle garderie à la place de la maison située au 9 rue de l'Ecole, et éventuellement un logement au-dessus.

Un devis de 5 400 € TTC nous a été transmis par Basics Architecture pour la phase conception au projet (études préliminaires, élaboration d'un programme, études administratives, présentation d'une esquisse et élaboration d'une enveloppe financière prévisionnelle)

Les membres du conseil décident d'autoriser Madame de Maire à signer le devis avec Basics Architecture

→ **Approuvé à l'unanimité**

Subvention – Logement Beau Soleil

Pour compléter la délibération 2022/09 – Demande de subvention rénovation logement, il est précisé que le montant estimatif de l'opération est fixé à 53 119.17 € HT, potentiellement finançable comme suit :

- DSIL 15 935.75 € HT (30% du montant total du coût prévisionnel HT)
- DETR 13 279.79 € HT (25 % du montant total du coût prévisionnel HT)
- Département 13 279.79 € HT (25% du montant total du coût prévisionnel HT)

Autofinancement : 10 623.84 € HT

Les membres du conseil décident d'acter le budget de l'opération

→ **Approuvé à l'unanimité**

Subvention – Portes école et salle polyvalente

Pour compléter la délibération 2021/31 concernant le remplacement de 5 portes et demande de subvention, il est précisé que le montant définitif de l'opération est fixé à 13 611.97 € HT, potentiellement finançable comme suit :

- DETR 4 083.59 € HT (30% du montant total du coût prévisionnel HT)
- DSIL 4 083.59 € HT (30% du montant total du coût prévisionnel HT)
- Département 2 722.39 € HT (20% du montant total du coût prévisionnel HT)

Autofinancement : 2 722.39 € HT

Les membres du conseil décident d'acter le budget définitif de l'opération

→ **Approuvé à l'unanimité**

QUESTIONS DIVERSES :

Madame le Maire informe que :

- La remise des calculatrices aux CM2 aura lieu lors du spectacle de l'école le 25/06/2022.
- L'effectif prévisionnel de l'école pour l'année 2022-2023 est de 192 élèves (contre 202 cette année), dont 16 en petite section.
- Le garage communal situé derrière la Poste est loué à compter du 01/07/2022.
- Il n'y aura plus de prévention face aux stationnements sauvages constatés aux horaires d'ouverture et de sortie de l'école. A compter de septembre, les gardes champêtres procéderont à des verbalisations. Cela fait plusieurs années qu'il est demandé aux conducteurs d'utiliser les parkings à disposition à proximité de l'école, sans résultats. Cette information a été communiquée lors du dernier conseil d'école.
- La distribution du bulletin communal aura lieu la première quinzaine de juillet. Un flyer sur la valorisation des déchets et la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) sera distribué en même temps. Pour rappel le taux appliqué est fixé à 7% à compter de fin d'année 2022.
- La réception, avec réserves, du nouvel atelier a eu lieu le 23/06/2022. Il reste des soucis avec la porte du garage et 2 fenêtres. Une inauguration sera organisée d'ici octobre. Les administrés y seront invités et pourront le visiter.
- La rétrocession de la voirie et des réseaux de la Résidence des Hêtres a eu lieu, au profit de la commune. L'acte a été signé le 09/06/2022.
- Les travaux intérieurs du logement Beau Soleil avancent. Les agents techniques jonglent entre l'entretien des espaces verts de la commune et la rénovation de ce logement. La salle de bain est entièrement refaite. Le logement devrait pouvoir être reloué d'ici septembre. Nous attendons toujours l'accord des financeurs avant de commander les travaux d'isolation par l'extérieur.
- Les places de stationnement à la Résidence des Prés (résidence Séniors) ne sont plus matérialisées. Elles vont être retracées car des conflits émergent entre voisins concernant le stationnement.
- Une rencontre est prévue avec la Direction Des Routes le 13/07/2022. Celle-ci a pour objet la restitution de l'étude de vitesse et de fréquentation réalisée sur la Route de Mirville. Seront également abordées les vitesses excessives constatées sur toutes les Routes Départementales de la commune (Route de Bernières, Route de la Gare et Route de Bolbec).

- Total Energies devrait déposer la demande d'autorisation d'urbanisme pour l'installation de la ferme photovoltaïque sur le site de l'ancienne sucrerie le 30/06/2022, lors d'un RDV fixé en mairie. Il leur sera demandé de réaliser une opération d'information auprès de la population.
- Nous avons eu l'accord de Mme JAFFRET pour nommer le terrain de tennis, « terrain René JAFFRET », en mémoire à ce dernier qui était sportivement très actif, et grâce à qui le terrain a été cédé à la commune. Une cérémonie aura lieu d'ici quelques mois.
- Des travaux d'enrobés auront lieu derrière la salle polyvalente et sur le parking du Bois Jouen d'ici octobre.
- Des petits travaux de peinture à l'école seront réalisés par les élus : 2 murs de la classe de CP et poteaux du préau. Ceux-ci sont programmés pour la semaine du 18 au 22/07/2022.
- Un diagnostic sur la Police Communale Intercommunale aura lieu à Nointot en juillet (consultation directe avec la population afin de remplir un questionnaire sur le sentiment de sécurité).
- Le repas des aînés aura lieu le 16/10/2022. Les élus installeront la salle le samedi 15/10/2022 et assureront le service le dimanche 16/10/2022.
- Un pot pour le personnel aura lieu le vendredi 01/07/2022, avant les vacances d'été. Ce sera l'occasion de remercier les agents pour leur engagement professionnel et leur esprit d'équipe.

Monsieur Christophe LANGELLIER demande quand sera réinstallé le calvaire Route de la Gare. Madame le Maire l'informe que celui-ci a été cassé lors de la tempête du 19/02/2022. Il a été mis en sécurité, et la croix remise à proximité du stade. La réparation aura lieu quand le maçon aura un créneau de disponible.

Monsieur Frédéric LEMAITRE informe que le bus en bas de la Côte du Galet, même si dans la majorité des cas est bien stationné, ne l'est pas systématiquement. Peut-être s'agit-il de remplaçants qui ne savent pas où stationner ?

-> La commune va faire remonter l'information au service transport de CSa.

Monsieur Frédéric LEMAITRE indique que l'éclairage LED au stade serait finalement peut-être plus utile sur le stade du bas que sur celui du haut. A voir sur le long terme, mais s'il n'y a pas de nouvelles équipes et que l'effectif du club de foot diminue, il serait certainement plus judicieux d'installer de l'éclairage sur le terrain du bas et supprimer celui du haut.

Madame Fabienne DELAUNAY informe qu'une nouvelle piste de BMX va être construite à Bolbec pour le club de BXM Bolbec-Nointot.

La séance est levée à 20h15.

Le Maire,

C. COURCOT